



Montreuil, le 29 septembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orthophonistes enseignant·e·s vacataires : STOP AU BÉNÉVOLAT

9,75 € de l'heure : c'est la rémunération actuelle, dans le meilleur des cas, des enseignant·e·s vacataires dans les Centres de formation Universitaire en Orthophonie.

Si on prend en compte toutes les activités de formation assurées par ces professionnel·le·s.

Cette rémunération ne reflète ni leur niveau d'expertise (Bac +5), ni le temps réellement consacré à leurs activités universitaires.

Le 8 septembre 2026, des représentant·e·s syndicaux de la CGT UFMICT, CGT FERC-Sup, FOF ont été reçu·e·s par le ministère de l'Enseignement Supérieur pour alerter sur la situation des orthophonistes vacataires intervenant dans les Centres de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO).

Le ministère a présenté plusieurs pistes, notamment la création de postes universitaires et de nouveaux dispositifs permettant d'articuler activité professionnelle et activité universitaire.

Ces pistes constituent des avancées possibles, mais **elles ne répondent pas encore à la question centrale de la rémunération des missions réalisées par les orthophonistes vacataires. La majorité des orthophonistes-enseignant·e·s n'est pas universitaire, reste clinique ce qui est précieux** pour l'enseignement clinique.

Cette situation n'est plus tenable alors même que les équipes pédagogiques sont déjà fortement sollicitées.

La réforme de la formation en orthophonie et la mise en place de la nouvelle accréditation ont représenté un investissement considérable pour les professionnel·le·s, dont une partie du travail a été réalisée bénévolement.

À ce jour, ce jour, sous prétexte d'autonomie des universités, le ministère nous renvoie vers des « *négociations* » locales alors que l'accréditation, la maquette, les tarifs horaires des rémunérations des cours obéissent à des règles nationales.

Il ne prévoit ni une revalorisation du tarif horaire d'enseignement ni une valorisation de l'ensemble des activités indispensables pour former les futur·e·s professionnel·le·s.

Les organisations syndicales demandent donc que ces missions soient reconnues, prises en compte au niveau national afin que l'investissement des professionnel·le·s soit justement rémunéré.

De plus, nous demandons des garanties pour maintenir la formation entièrement publique et interdire les centres de formation privés.

Nous appelons l'ensemble des collègues (enseignant·e·s, maîtres de stages, directeur·trice·s de mémoire) à participer au recensement des pratiques que l'intersyndicale organise.

En attendant, nous appelons à rejoindre les grévistes du 29 septembre 2026 pour la défense des services publics, l'augmentation générale des salaires, la refonte et la revalorisation des grilles indiciaires, la revalorisation des métiers à prédominance féminine et des vacations des orthophonistes dans les CFUO.